

COMMUNE DE PINO

AVIS DE CRÉATION

DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 30 août 2021

Suivant acte reçu par Maître Julie-Anne PAOLETTI, notaire à ROGLIANO (Haute-Corse) Pian delle Borre Macinaggio.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

- Identité du (ou des) Requéran(t)s :

Mademoiselle Andrée Marie **RUGANI**, retraitée, demeurant à LURI (20228) les jardins de Sénèques.
Née à BASTIA (20200), le 9 décembre 1950.
Célibataire.

Mademoiselle Jeannine **RUGANI**, agent de maîtrise, demeurant à BASTIA (20200) FIOR DI TOGA BT A1.
Née à VILLE-DI-PIETRABUGNO (20200), le 4 juillet 1960.
Célibataire.

Madame Marie Josée **RUGANI**, technicienne de laboratoire, épouse de Monsieur Gérard **TAVELLA**, demeurant à TOULOUSE (31100) 352 chemin du TUCAUT.
Née à PINO (20228), le 21 mai 1955.

Madame Nicole **RUGANI**, retraitée, épouse de Monsieur Lucien **ANGELERI**, demeurant à BASTIA (20600) route BAT 4 - LES ARALAIS ROUTE ROYALE.
Née à PINO (20228), le 5 décembre 1956.

Monsieur Jacques Louis **RUGANI**, sans profession, demeurant à PINO (20228) lieu-dit LAVONESE.
Né à PINO (20228), le 4 janvier 1959.

Célibataire.

Sont propriétaires des biens ci-après désignés :

Désignation

Dans un ensemble immobilier situé à PINO (HAUTE-CORSE) 20228 Lieu-dit LAVONESE.

composé d'un sous-sol à usage de caves, d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage formant le rez-de-chaussée côté route nationale et combles au-dessus.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	948	LAVONESE	00 ha 00 a 00 ca

Un extrait de plan cadastral est annexé.

Le(s) lot(s) de copropriété suivant(s) :

Lot numéro six (6)

Un appartement composé d'un séjour, une cuisine, trois chambres, une salle de bain , un W.C indépendant et une cave au-dessous dudit appartement.
Et les quotes-parts indéterminées des parties communes générales de l'immeuble.

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Plans des lots

Une copie des plans des lots est annexée.

Les parties déclarent que les plans correspondent à la situation ainsi qu'à la désignation actuelle des lots.

Etat descriptif de division – Règlement de copropriété

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division établi aux termes d'un acte reçu par Maître Antoine POGGI notaire à BASTIA le 3 janvier 1985, publié au service de la publicité foncière de BASTIA le 18 avril 1985, volume 4021, numéro 5.

L'état descriptif de division a été modifié :

- aux termes d'un acte reçu par Maître Julie-Anne PAOLETTI notaire à ROGLIANO le 30 juillet 2021, en cours de publication au service de la publicité foncière de BASTIA

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**Adresse mail de l'étude : julie-anne.paoletti@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**